

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de novembre 2011 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-troisième jour de novembre deux mille onze (23/11/2011) à 14 h 30, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
 Monsieur Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 Monsieur Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs
 Madame Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie
 Monsieur Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, et madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, assistent également à la séance.

11-11-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de quatre heures trente ayant débuté à 10 h, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Suivi autres dossiers.

S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Prévisions budgétaires 2012;
- b) Processus d'appel d'offres pour l'évaluation municipale;
- c) Suivi divers.

S.T.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Suivi des points à l'ordre du jour de la séance ordinaire.

S.T.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- a) Offres de service en urbanisme;
- b) Plan de développement de la zone agricole, suivi;
- c) Entente en paysages, suivi;
- d) Oasis du port, développements récents.

S.T.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE, GREFFE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Présentation, étude comparative des coûts de certains services (téléphonie IP, Internet);
- b) Entrée en poste du nouveau coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie;

- c) Laboratoire rural, résumé de la rencontre de suivi de l'entente avec le MAMROT et recommandation du comité de sélection pour le financement d'un projet;
- d) Gestion des occupations sans droit sur terres publiques.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Lise Lapointe, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

11-11-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2011

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2011.

11-11-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER (INCLUANT FRAIS DE DÉPLACEMENT) DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport et les frais de déplacement), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Novembre 2011 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2011;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Novembre 2011 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2011.

11-11-04 SOUPER DE NOËL DES MAIRES, RENONCIATION À UNE SOMME DE 100 \$ PAR ÉLU SUR LA RÉMUNÉRATION DU MOIS DE DÉCEMBRE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2011 pour financer le souper des maires.

c. c. Monsieur Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

11-11-05 SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS, PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à tenir un souper de Noël pour les employés de la MRC de Charlevoix-Est conformément aux prévisions budgétaires de 2011.

11-11-06 ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin qu'elle procède aux achats suivants :

Département d'administration

- achat d'un ordinateur portable pour le préfet;
- achat d'ameublement pour les bureaux de l'inspecteur régional aux programmes de la SHQ et pour un bureau vacant au département de l'aménagement du territoire;
- achat de chaises pour la salle du conseil des maires (14 au total).

Département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional

- achat d'un ordinateur portable pour le département de sécurité publique;
- achat d'un équipement complet (*bunker suit*, casque, bottes...) servant au coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie lors de ses présences sur les lieux d'intervention (observation, recherche et cause) auprès de Boivin et Gauvin d'une somme de 1 744,75 \$ plus les taxes, à même le budget de la sécurité publique, au poste « activités et publicités – coordination »;
- achat d'une pagette servant au coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie auprès de Communications Charlevoix, pour une somme de 119,99 \$ plus les taxes et plus les frais mensuels (15,95 \$/mois x 12 = 191,40 \$), à même le budget de la sécurité publique, au poste « activités et publicités – prévention »;
- achat d'une journée de formation (Drummondville, le 24 novembre) relative à l'utilisation du logiciel Première Ligne pour le coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie, pour une somme de 905,70 \$ taxes incluses, à même le budget de la sécurité publique, au poste « déplacements, colloques, formation et support logiciel Première Ligne, autres formations ».

Il est aussi résolu de financer les dépenses du département d'administration au poste « contrat de numérisation des matrices graphiques » (voir résolution 11-06-08).

11-11-07

TRANSPORT COLLECTIF : APPUI À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement reconnaît aux conférences régionales des élus (CRÉ) un rôle de planification, de coordination et pour la mise en place de liens de transport entre les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités hors MRC de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional*, en vigueur depuis le 14 février 2007, considère dix-huit (18) CRÉ admissibles à une subvention dont la CRÉ de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du volet 2 du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* prévoient une aide annuelle maximale de 100 000 \$ pour la durée du programme et que la CRÉ s'engage à fournir un montant équivalent à celui versé par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application de ce programme reconnaissent la nécessité d'une entente (convention) avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) établissant les responsabilités de chaque partie ainsi que la répartition des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence désire faire une demande d'aide financière couvrant les années 2009 à 2012 et s'engager à déposer un rapport final au début de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à soutenir les initiatives d'organisations et de dessertes de projets pilotes pour les trajets interrégionaux par autocar réalisées dans un esprit de complémentarité avec les autres services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional, l'ensemble des MRC (milieu rural) présentes sur le territoire de la CRÉ de la Capitale-Nationale doit appuyer par résolution le projet celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ a adoptée le 15 septembre dernier la résolution CA-110915-532 à l'effet de :

- réserver une somme de 225 000 \$ à même le Fonds de développement régional pour mettre en œuvre la Convention d'aide financière relative à la planification régionale du transport collectif sur le territoire de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- d'autoriser le président de la CRÉ, monsieur Yves Germain à adresser une demande auprès du ministère dans le cadre du volet 2;
- d'autoriser le président de la CRÉ, monsieur Yves Germain, à signer une convention d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le conseil de la MRC de Charlevoix-Est :

1. Appuie la démarche de subvention auprès du MTQ par la CRÉ de la Capitale-Nationale pour son projet de soutien aux initiatives d'organisations et de dessertes de projets pilotes pour les trajets interrégionaux par autocar.
 2. Accepte que la CRÉ assure la coordination du projet.
 3. Accepte de participer à la réalisation du projet et de collaborer à production du rapport final au MTQ.
 4. Mandate monsieur Guy Néron, directeur général, CLD de Charlevoix-Est, comme représentant de la MRC de Charlevoix-Est sur le comité de réalisation du projet;
 5. Abroge la résolution numéro 11-10-29.
- c. c. Mme Josée Tremblay, directrice générale, CRÉ de la Capitale-Nationale
M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

11-11-08 **CHOIX D'UNE FIRME D'ÉVALUATION, NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement :

- de mandater le directeur général, monsieur Pierre Girard, d'entamer les procédures relatives à l'appel d'offres pour le choix d'une firme d'évaluation;
- de nommer des cadres de la MRC pour siéger au sein du comité de sélection et assumer la présidence du comité.

11-11-09 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉPÔT DU CALENDRIER DE CONSERVATION À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services pour le dépôt du calendrier de conservation à la BANQ pour une somme de 2 425 \$ plus taxes et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

11-11-10 **PACTE RURAL 2012 : TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de procéder au transfert de la somme prévue de 25 000 \$ au poste « Palissades » vers le poste « Aéroport de Charlevoix » dans le budget du Pacte rural 2012, faisant ainsi passer les montants prévus pour l'Aéroport en 2012 de 25 000 \$ à 50 000 \$.

- c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est
Mme Huguette Marin, agente de développement rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

11-11-11 **POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE SÉJOURS : ABROGATION ET MODIFICATION**

CONSIDÉRANT la Politique relative aux frais de déplacements et de séjours de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser cette politique;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il y a lieu de revoir à la hausse les frais de déplacement ainsi que les frais de repas, d'hébergement et de représentation afin qu'ils se collent davantage à la réalité (coût de la vie);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'abroger la Politique relative aux frais de déplacements et de séjours de la MRC existante et d'adopter la nouvelle politique actualisée, déposée et présentée aux élus par le directeur général, monsieur Pierre Girard, lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

11-11-12

GÉNIE MUNICIPAL : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)

CONSIDÉRANT la mise en place, par le MAMROT, du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3, qui favorise l'implantation et le maintien d'expertise technique en région;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet le remboursement des salaires bruts et des avantages sociaux versés par les MRC aux professionnels et techniciens pour la réalisation de mandats d'expertise technique admissibles, au bénéfice des municipalités de leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses cinq (5) municipalités rurales, à savoir Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine ainsi que les deux TNO, souhaitent se prévaloir de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Clermont et de La Malbaie ne souhaitent pas se prévaloir d'un tel service;

CONSIDÉRANT le projet préliminaire rédigé, présenté et déposé par le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, au conseil des maires relativement à la création d'un service de génie municipal à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de déposer une demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) dans le but de doter la MRC d'un service de génie municipal desservant la MRC et les municipalités Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine ainsi que les deux TNO.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

11-11-13

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

ÉLECTION DU PRÉFET

Le préfet, monsieur Bernard Maltais, remet la présidence de la session du conseil au directeur général, monsieur Pierre Girard, pour qu'il procède à l'élection du préfet. Le directeur général présente sa procédure d'élection qui est acceptée par l'ensemble des maires. À la mise en candidature, seul monsieur Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs, dépose sa candidature.

Conformément à la procédure d'élection, le directeur général déclare monsieur Bernard Maltais élu préfet pour les deux prochaines années.

11-11-14 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant pour les deux prochaines années.

11-11-15 NOMINATION DES AUTRES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer la mairesse de La Malbaie, madame Lise Lapointe et le maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, à titre de membre du comité exécutif de la MRC avec le préfet, monsieur Bernard Maltais, et le préfet suppléant, monsieur Jean-Pierre Gagnon.

11-11-16 SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE LA MRC, DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de déléguer monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC.

Il est également résolu de déléguer monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant et maire de Clermont, pour signer les chèques, les effets bancaires et autres documents de la MRC.

11-11-17 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA MRC

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la MRC de Charlevoix-Est telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard.

11-11-18 RÈGLEMENT DE TAXATION DU TNO, AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement relatif à la taxation du TNO.

11-11-19 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 144-04-06 RELATIF À LA COHABITATION DES USAGES AGRICOLES ET NON AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis de motion est donné par madame Lise Lapointe qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé la modification du règlement de contrôle intérimaire numéro 144-04-06 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

11-11-20

**RÉSOLUTION ADRESSÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
RELATIVEMENT À L'INONDATION DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL
SURVENUE LES 28 ET 29 AOÛT 2011**

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes tombées dans la nuit du 28 au 29 août 2011 lesquelles ont causé une inondation au 535, chemin Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon répertorie au moins quatre événements d'inondation à cet endroit, soit en 1987, 1996, 2005 et 2011;

CONSIDÉRANT le rapport indépendant réalisé par le Centre d'expertise hydrique du Québec à la suite de l'événement de 2011 lequel vient expliquer la cause, jusqu'ici ignorée, de ces épisodes d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande de déménager la résidence du 535, chemin Port-au-Persil à un autre endroit vu le risque imminent d'un événement hydrique;

CONSIDÉRANT QUE, selon ce rapport, le risque qu'un tel événement se reproduise tient de « la configuration du secteur de la rivière, du pont et du chemin qui sont propices à une inondation sévère du terrain de l'immeuble en question »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon est propriétaire du chemin Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci, à la suite de chacun des quatre événements d'inondation précités, a procédé à d'importants travaux de restauration du chemin sans en changer la configuration afin de remédier aux risques d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la responsabilité de rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est également transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ), propriétaire du pont, afin qu'il travaille conjointement avec la MRC à trouver rapidement des solutions pour s'assurer qu'il ne se produise plus d'autre événement d'inondation dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu majoritairement, compte tenu de l'abstention de la part du maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, d'aviser la municipalité de Saint-Siméon qu'à partir des informations disponibles, la MRC considère que le chemin Port-au-Persil aux abords du pont traversant la rivière Port-au-Persil constitue une menace pour la sécurité des personnes et des biens et qu'un correctif devrait être analysé afin d'éviter qu'un nouveau sinistre se produise.

11-11-21

RÉSOLUTION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) RELATIVEMENT À L'INONDATION DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL SURVENUE LES 28 ET 29 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes tombées dans la nuit du 28 au 29 août 2011 lesquelles ont causé une inondation au 535, chemin Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon répertorie au moins quatre événements d'inondation à cet endroit, soit en 1987, 1996, 2005 et 2011;

CONSIDÉRANT le rapport indépendant réalisé par le Centre d'expertise hydrique du Québec à la suite de l'événement de 2011 lequel vient expliquer la cause, jusqu'ici ignorée, de ces épisodes d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande de déménager la résidence du 535, chemin Port-au-Persil à un autre endroit vu le risque imminent d'un événement hydrique;

CONSIDÉRANT QUE selon ce rapport le risque qu'un tel événement se reproduise tient de « la configuration du secteur de la rivière, du pont et du chemin qui sont propices à une inondation sévère du terrain de l'immeuble en question »;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est propriétaire du pont traversant la rivière Port-au-Persil sur le chemin Port-au-Persil;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la responsabilité de rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est également transmise à la municipalité de Saint-Siméon afin qu'elle procède le plus rapidement possible à l'analyse d'une correction du chemin Port-au-Persil compte tenu de l'historique des quatre épisodes d'inondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de demander au MTQ de travailler conjointement avec la MRC à trouver rapidement des solutions pour s'assurer qu'il ne se produise plus d'autre événement d'inondation dans ce secteur.

11-11-22

RÉSOLUTION ADRESSÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON RELATIVEMENT À DES TRAVAUX SUR LA RIVE DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL

CONSIDÉRANT les travaux effectués sur la rive de la rivière Port-au-Persil le ou vers le 13 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon a autorisé verbalement que ces travaux soient réalisés, et ce, sans permis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une lettre nous avisant de l'intention du propriétaire de procéder aux dits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le jour ouvrable suivant la réception de cette lettre des représentants de la MRC se sont rendus au domicile du propriétaire pour lui demander de ne pas procéder aux dits travaux;

CONSIDÉRANT QU'à leur arrivée sur les lieux les représentants de la MRC ont constaté que les travaux avaient déjà été effectués;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux vont à l'encontre du rapport du Centre d'expertise hydrique daté du 25 octobre 2011 lequel recommande de « Laisser à la rivière un espace de liberté en amont du pont, en connaissant l'espace qu'elle occupe lors de crues, afin de diminuer la vitesse d'écoulement vers le pont et ainsi réduire les dommages à cet endroit lors des prochains événements »;

CONSIDÉRANT la visite sur les lieux d'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lequel recommande dans un courriel envoyé à la MRC : de « rétablir le niveau naturel du sol et ainsi permettre de rétablir la zone inondable de ce secteur »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu à 8 voix contre 1, le maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, ayant voté contre, de demander à la municipalité de Saint-Siméon de prendre les mesures nécessaires pour enlever l'endiguement et rétablir le niveau naturel du sol afin de permettre à la rivière de pouvoir occuper cette zone inondable lors de fortes crues.

11-11-23

OFFRE DE SERVICE EN URBANISME FAITE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de présenter une offre de service d'une somme de 17 000 \$ à la municipalité de Saint-Irénée visant à réaliser la révision du plan d'urbanisme, le remplacement des règlements de lotissement et de zonage et la modification des règlements sur les permis et certificats, de construction et relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural afin de les actualiser et de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé.

11-11-24

OFFRE DE SERVICE EN URBANISME FAITE À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de présenter une offre de service d'une somme de 2 500 \$ à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts visant à servir pour le soutien de son inspecteur municipal, nouvellement nommé; par ce service, un représentant de la MRC de Charlevoix-Est désigné pour agir à titre d'inspecteur régional sera disponible du lundi au vendredi pour répondre aux questions par téléphone ou recevoir, à la MRC, l'inspecteur municipal.

11-11-25 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE EN URBANISME FAITE AUX TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de présenter une offre de service d'une somme de 10 000 \$ aux territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est visant à réaliser le remplacement des règlements de lotissement et de zonage et la modification des règlements sur les permis et certificats et de construction afin de les actualiser et de les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé.

11-11-26 RECHERCHE DE CAUSES ET VÉRIFICATION DES ACTIONS ET DU RESPECT DES OBJECTIFS DÉTERMINÉS AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DÉLÉGATION DU COORDONNATEUR RÉGIONAL – PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer le coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie de la MRC, monsieur Martin Bettencourt, afin qu'il se déplace sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, lors d'alertes en sécurité incendie, pour la recherche de causes et la vérification des actions et du respect des objectifs déterminés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

c. c. M. Martin Bettencourt, coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est
Directeurs des services de sécurité incendie des municipalités de la MRC

11-11-27 MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé un projet de règlement modifiant le Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

11-11-28 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉNOVATION DU GARAGE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres pour la rénovation du garage au LET;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées et recommandées par monsieur Normand Desgagnés, architecte :

Soumissionnaires	Prix
Pointco	255 192,00 \$ taxes incluses
Construction Éclair	218 447,77 \$ taxes incluses
F. Bouchard et fils inc.	253 547,89 \$ taxes incluses
Les constructions H.G.B. inc.	254 736,30 \$ taxes incluses
Qualité Construction (CDN) ltée	253 166,41 \$ taxes incluses
Construction François Belley inc.	229 842,54 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Éclair inc., sise à Clermont pour effectuer les travaux de rénovation du garage au LET pour une somme de 218 447,77 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à signer le contrat à cet effet.

c. c. Monsieur Martin Dufour, Construction Éclair
Monsieur Normand Desgagnés, architecte

11-11-29

DEMANDE POUR UNE COMMANDITE DE DIX (10) BACS ROULANTS BLEUS POUR LE FESTIVAL RÉGIONAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est encourage les initiatives de recyclage des matières résiduelles lors de d'évènements populaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est prête dix (10) bacs roulants bleus de 360 litres aux organisateurs du Festival des pompiers de Charlevoix lorsque ceux-ci en feront la demande au cours des prochaines années.

c. c. Monsieur Jocelyn Bilodeau, président du comité régional du Festival des pompiers de Charlevoix, Saint-Urbain

11-11-30

MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS : APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DE LA TROISIÈME VOIE DE COLLECTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est désire implanter la troisième voie de collecte des matières putrescibles au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est désire en savoir plus sur les possibilités, les conditions et les défis que représente l'instauration de cette troisième voie de collecte sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que :

- la MRC de Charlevoix-Est autorise le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, à procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité de la troisième voie de collecte des matières putrescibles;
- le comité de gestion des matières résiduelles participe à l'élaboration du devis de cet appel d'offres;

- de réserver une somme de 25 000 \$ sur le budget 2011 de la valorisation des matières au poste « services consultants » pour financer cette étude.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

11-11-31

ÉCOCENTRE DE CLERMONT : PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 À AUREL HARVEY & FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a procédé à l'analyse du décompte progressif numéro 1 de l'entreprise Aurel Harvey & Fils pour le projet de construction de l'écocentre de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte progressif numéro 1 à Aurel Harvey & Fils inc. d'une somme de 258 287,37 \$ taxes incluses après retenue de 10 % et les taxes applicables pour la construction de l'écocentre à Clermont payé à même le budget de la valorisation au poste « aménagement de l'écocentre de Clermont ».

11-11-32

RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES PHASE 1 : PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 À ENTREPRISES G.N.P. INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a procédé à l'analyse du décompte progressif numéro 1 de la firme Entreprises G.N.P. inc. pour le projet de recouvrement final des cellules phase 1 du lieu d'enfouissement technique (LET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte progressif numéro 1 à Entreprises G.N.P. inc. d'une somme de 201 118,73 \$ taxes incluses après retenue de 10 % et les taxes applicables pour le recouvrement final des cellules phase 1 du LET payé à même le budget d'exploitation du LET au poste « recouvrement annuel des cellules ».

11-11-33

RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES PHASE 1; PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 À ENTREPRISES G.N.P. INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants Enviroconseil a procédé à l'analyse du décompte progressif numéro 2 de la firme Entreprises G.N.P. inc. pour le projet de recouvrement final des cellules phase 1 du lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT QUE le transfert budgétaire de 125 000 \$ du surplus accumulé de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2010 vers le budget 2011 de l'opération du LET au poste « recouvrement des cellules » adopté par résolution (réf. 11-08-30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement :

- de réduire la retenue de 10 % à 5 %;

- d'effectuer le paiement du décompte progressif numéro 2 à Entreprises G.N.P. inc. d'une somme de 11 173,26 \$ taxes incluses pour le recouvrement final des cellules phase 1 du LET payé à même le budget d'exploitation du LET au poste « recouvrement annuel des cellules ».

11-11-34

PAIEMENT À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL : SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES PHASE 1 AU LET

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est avait accepté dans la résolution numéro 10-08-16 en 2010 l'offre de service de la firme Consultants Enviroconseil pour la surveillance des travaux de recouvrement final des cellules phase 1 du LET;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de recouvrement final des cellules phase 1 du LET ont été réalisés en 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à Consultants Enviroconseil d'une somme de 7 154,49 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux de recouvrement final des cellules phase 1 du LET payé à même le budget d'exploitation du LET au poste « recouvrement annuel des cellules ».

11-11-35

PAIEMENT À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL : SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a mandaté la firme Consultants Enviroconseil pour la surveillance des travaux de l'écocentre de Clermont sur une base horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de 14 720,53 \$ taxes incluses à la firme Consultants Enviroconseil pour la surveillance des travaux de l'écocentre de Clermont payé à même le budget de la valorisation au poste « aménagement de l'écocentre de Clermont ».

11-11-36

PAIEMENT À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL : SERVICES D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à des travaux de modification du regard R1 du lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est avait besoin de l'expertise de la firme Consultants Enviroconseil pour s'assurer de réaliser les travaux de façon définitive pour les raccordements du regard R1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de 2 865,21 \$ taxes incluses à Consultants Enviroconseil pour les services d'ingénierie des raccordements du regard R1 de la station de traitement du LES payé à même le budget du LES au poste services de consultants.

- 11-11-37** **ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opère un nouvel écocentre au LET depuis l'automne 2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le godet de la chargeuse sur roues ne suffira plu pour mener à bien les opérations de déneigement des installations au LET dont fait partie le nouvel écocentre de Clermont;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'une gratte à neige d'une somme maximale de 10 000 \$ taxes incluses payée à part égal au budget de la valorisation au poste « entretien du chemin » et au budget de la gestion des matières résiduelles au poste « immobilisations pour l'achat d'équipements ».
- 11-11-38** **LABORATOIRE RURAL : DEMANDE DE FINANCEMENT DU CENTRE FEMMES AUX PLURIELLES POUR LE PROJET « LES CUISINES COLLECTIVES »**
- Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'accorder la demande de financement au Centre femmes aux plurielles pour le projet « Les Cuisines collectives », une solution pour la conciliation travail-vie personnelle », à même le poste « Mise en place des actions issues du laboratoire » pour une somme de 6 000 \$, recommandation du comité de sélection.
- 11-11-39** **MONT GRAND-FONDS, ACHAT DE BILLETS CORPORATIFS**
- Il est proposé par monsieur Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'acheter des billets corporatifs pour la saison 2012 à la Corporation régionale du Mont Grand-Fonds (20 billets à 36,60 \$ du billet).
- 11-11-40** **CHŒUR POLYPHONIQUE DE CHARLEVOIX, DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE**
- Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de contribuer financièrement au Chœur Polyphonique de Charlevoix pour une somme de 250 \$.
- 11-11-41** **RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI POUR UTILISER UNE PORTION DE ROUTE POUR LA PROCHAINE ÉDITION 2012**
- CONSIDÉRANT** la demande adressée à la MRC par le Rallye de Charlevoix le 1^{er} novembre dernier pour l'utilisation d'une portion de route sur le territoire de la MRC (chemin de la Pax) pour la tenue du rallye les 26 et 27 octobre 2012;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** le Rallye de Charlevoix obtiendra toutes les autorisations nécessaires auprès de la municipalité concernée et des autres instances concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de confirmer au Rallye de Charlevoix que l'utilisation du chemin de la Pax pour les journées du rallye les 26 et 27 octobre prochain ne contrevient à aucun règlement de la MRC.

c. c. Mme Émilie Fortin, coordonnatrice, Rallye de Charlevoix

11-11-42

APPUI À L'UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE (ULSCN) POUR LE PROJET « LA CARAVANE »

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer financièrement l'Unité régionale de loisir et sport (URLS) de Québec pour le projet « La Caravane » pour les années 2012, 2013 et 2014, à raison de 1 000 \$ par année, pour un total de 3 000 \$.

c. c. Mme Véronique Morin, coordonnatrice de programmes, URLS de la Capitale-Nationale

11-11-43

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À UN BOUCLAGE ÉLECTRIQUE DANS LE SECTEUR DE CAP-À-L'AIGLE

CONSIDÉRANT QUE l'électricité est un service et une énergie dont on ne peut plus se passer dans une société comme la nôtre et peut être considérée comme « essentielle » et vitale dans bien des cas;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec peut être fier de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec est toujours à l'écoute de ses abonnés et fait le maximum pour leur donner un service de qualité;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de gens ne possèdent pas ou plus de moyens de chauffage autre que l'électricité (poêle à bois, etc.) pouvant leur être d'un recours quelconque pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les abonnés d'Hydro-Québec sont privés d'électricité pour une période de temps assez long, les municipalités et/ou les villes se doivent de déclencher leur plan de mesures d'urgence et procéder à l'ouverture de centres d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon subit presque à toutes les semaines, voir ces temps-ci quelques fois par jour, des coupures de courant intempestives (clin d'œil) de courtes durées;

CONSIDÉRANT QUE le service d'électricité desservant les localités situées dans notre secteur provient du poste de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un bris sur cette partie de réseau, ce sont près de 80 kilomètres linéaires de territoire qui se voient privés du service en électricité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Siméon fait partie du réseau québécois des « Villages relais », implanté par le ministère des Transports du Québec, et qu'à ce titre il est primordial qu'elle puisse offrir aux usagers de passage sur son territoire un service de qualité;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une possibilité qu'Hydro-Québec procède à un bouclage électrique, pour ainsi assurer une distribution en électricité stable et adéquate à la population et aux entreprises de notre territoire lors de pannes électriques d'une certaine durée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, conditionnellement à l'approbation du conseil municipal de la Ville de La Malbaie, de demander à Hydro-Québec :

- d'analyser la situation décrite ci-dessus en procédant à un « diagnostic de réseau »;
- d'étudier la possibilité d'établir un « bouclage » électrique dans le secteur de Cap-à-l'Aigle, soit entre le poste de Clermont et notre municipalité.

c. c. Ville de La Malbaie

11-11-44

ACHAT DE VISIBILITÉ POUR LE FESTIVAL DES POMPIERS DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité de 250 \$ pour le Festival des pompiers de Saint-Aimé-des-Lacs.

11-11-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à la levée de la séance à 15 h 20.

Bernard Maltais
Préfet

Pierre Girard
Directeur général